

Commission Paritaire Nationale de Négociation sur la Classification

Pour rappel, la classification actuelle des emplois et métiers au sein de France travail est le fruit d'un accord signé par certaines organisations syndicales en 2017 et rentré en application le 1^{er} juillet 2018. Cet accord à durée indéterminée, prévoit une révision quinquennale qui doit permettre sa mise à jour.

La présente négociation, destinée à cette révision quinquennale a débuté sur le papier en novembre 2023. S'en est suivi, en tout et pour tout, une séquence en juin 2024 puis une demi-journée en janvier 2025 pour en arriver à la séquence de ce jour.

Pour **FO** force est de constater qu'à ce stade la Direction ne vise qu'à tenir ses obligations conventionnelles mais n'a en réalité aucune volonté de réviser la classification. Elle admet d'ailleurs ne pas disposer de budget pour mener à bien ce projet.

On pourrait lui répondre que vu les modiques sommes injectées pour la mise en place de la classification en 2018, cela ne devrait pas être un obstacle pour « négocier ». Souvenons-nous qu'à l'époque les négociations étaient menées tambour battant. En effet, il fallait que le texte vienne vite récupérer d'une main ce que le droit d'option avait donné de l'autre. Admettons que cet objectif a été complètement atteint par la DG, au détriment des agents, mais sans la complicité de **FO**.

L'objectif de la DG dans cette séance était donc de gagner du temps. Objectif atteint.

A ce stade, la négociation n'a porté que sur la fusion et la création de métiers. La journée a porté, en partie, sur la question de savoir si l'appellation « conseiller indemnisation » était préférable à celle de « conseiller Gestion des Droits » (!!), ou encore s'il faut franciser le terme de Data Scientist ...

Pas un mot sur les déroulements de carrière et les passages de niveau. Impossible de parler de déroulement de carrière automatique et de l'architecture de la classification.

C'est trop tôt apparemment.

Comme dit la DG : « on en parlera peut-être plus tard, en fonction du budget » ...



Florilège de ce que l'on retiendra tout de même :

- Pour la DG, c'est la négociation sur la GEPP qui va permettre de déterminer le contour de la classification. Pour info, la négociation sur la GEPP a débuté le 23 avril 2025, après que **FO** a eu rappelé à plusieurs occasions les obligations légales de l'employeur dans le domaine.
- La DG souhaite qu'à l'avenir les emplois ne puissent pas dépasser 3 niveaux, ce qui inévitablement va ralentir encore plus certaines carrières, en particulier dans les fonctions support.

Rejoignez-nous !



Adhérez

La délégation **FO** : Ghislain BONNICHON, Gérald LESTOQUOY, Sonia DERGHBODJ

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

- La DG réfléchit à un nouveau métier transverse d'expert dans les agences. Cela rappellera des souvenirs.
- La DG estime qu'il faut un texte permettant d'être réactifs quant à l'évolution des métiers car certains vont beaucoup changer, surtout au regard des évolutions produites par l'IA.
- Nous avons assisté à un festival de critiques des signataires contre la classification (manque de transparence pour passer de C à D, longueur des parcours...) mais ils ont signé ce texte ... peut-être sans en mesurer la portée.

Conclusions :

- Cette phase de « négociation » a surtout permis à l'employeur de gagner une fois de plus du temps, ce qui a bien fonctionné auprès de certains négociateurs il faut l'admettre.
- La prochaine séquence est prévue en juillet (2025 on le précise).
- Entre la NAO et cette révision de la classification, jamais nous n'avons senti notre établissement aussi contraint financièrement par la tutelle.
- Il n'y avait rien à négocier en réalité ce jour mais la DG a dit avoir bien noté nos remarques. Elle avait dit la même chose en juin 2024 mais ... que nenni !
- **Pour des vrais déroulements de carrière, automatiques, permettant aux agents de maintenir leur pouvoir d'achat, il faudra visiblement attendre ...**

Prochaine séance, le 2 juillet 2025

Rejoignez-nous !



Adhérez

La délégation **FO** : Ghislain BONNICHON, Gérald LESTOQUOY, Sonia DERGHBOUDJ

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr